

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
5 JUIN 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Avenant n°1 au marché
d'installation de
caméras, d'équipements
de vidéosurveillance
urbaine et d'extension
du réseau fibres
optiques**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 6 juin 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 20 juin 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 juin 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LERITEAU

L'an deux mille huit, le 5 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mai deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Madame de JOYBERT à Madame USQUIN
Monsieur HAÏAT à Madame de CIDRAC
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Madame NICOT

N° DE DOSSIER : 08 E 07

OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ D'INSTALLATION DE CAMERAS, D'EQUIPEMENTS DE VIDEOSURVEILLANCE URBAINE ET D'EXTENSION DU RESEAU FIBRES OPTIQUES

RAPPORTEUR : Monsieur PIVERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de l'extension du dispositif de vidéosurveillance, ont été décidés l'installation de 8 nouvelles caméras (deux aux abords de l'Ecole Frontenac, deux aux abords de la Rampe des Grottes, une aux abords de la Soucoupe, du COSOM, de la place Dauphine et de la place Malraux) et le raccordement de 3 bâtiments proches du réseau existant (espace VERA, Théâtre Alexandre Dumas, Conservatoire à Rayonnement Départemental).

Le marché a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres, le 6 novembre 2007, à la Société INEO INFRACOM pour un montant, après négociation, de 277 840 € H.T. et approuvé par le Conseil Municipal le 15 novembre 2007.

Lors de la 1^{ère} phase de vidéosurveillance, il a été décidé de créer un réseau municipal de fibres optiques comme support de transmission des données de la vidéosurveillance en l'utilisant également pour les transferts de données informatiques entre les différents sites de la Ville. Ce système est également plus fiable que la liaison radio. Le marché de la seconde phase a repris le même principe pour assurer une continuité du réseau, sauf pour les deux caméras de la Rampe des Grottes qui étaient trop éloignées du réseau existant.

Les études d'exécution de l'Entreprise INEO INFRACOM, dans le cadre du démarrage du chantier, ont fait apparaître l'opportunité de 2 modifications techniques importantes par rapport au Cahier des Clauses Techniques Particulières, génératrices de moins-values sur le marché initial, estimées à 20 084 € H.T. :

- après une analyse plus fine par le titulaire du marché, la possibilité d'un passage en égout permet le raccordement des deux caméras de la Rampe des Grottes au réseau municipal de fibres optiques en offrant une meilleure intégration dans l'environnement historique et urbain,
- la possibilité de passage partiel du réseau fibres optiques dans la galerie technique du Bel Air, permettant de réduire les travaux de génie civil dans ce quartier.

Par ailleurs, il apparaît opportun, dans le cadre du marché en cours, d'intégrer 3 prestations supplémentaires :

- des travaux sur le P.C. de surveillance, pour un meilleur confort de travail des opérateurs de vidéosurveillance, évalués à 20 836 € H.T.,
- le raccordement au réseau municipal de fibres optiques de la bibliothèque George Sand, soit 21 014 € H.T.
- le raccordement au réseau municipal de fibres optiques du bâtiment Henri IV, soit 6 066 € H.T..

Le dépassement du marché initial est évalué à 27 832 € H.T., soit 10 % du marché initial.

L'avenant prendra en compte l'ensemble de ces modifications.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

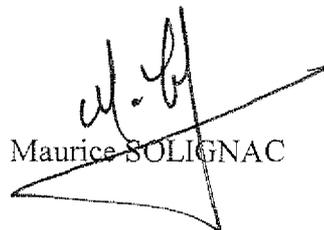
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A la majorité, Madame FRYDMAN (pouvoir à Monsieur LÉVÊQUE), Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché d'installation de caméras, d'équipements de vidéosurveillance urbaine et d'extension du réseau fibres optiques conclu avec l'Entreprise INEO INFRACOM et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC